

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière du jeudi 27 septembre 2007

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06/07/2007.2. DBM2.<ul style="list-style-type: none">. Tarification complémentaire. Sortie d'inventaire3. Lettre de cadrage budgétaire 2008.4. Fonctions donnant droit à décharge ou prime. | <ol style="list-style-type: none">5. NBI 2007/2008.6. Calendrier de l'intégration.7. Modification du règlement intérieur.8. Campagne d'agrément des formations 2008.9. Questions diverses |
|---|---|

LISTE DES MEMBRES

42 membres : quorum 22

Présidait la séance : M. Christian MERLIN (1), Recteur de l'Académie

Étaient présents (24) : MMES ET MM. ANDREU Bernard, AZEMA Jean, BAGLAN Jean-louis, BELLET Didier, BELINGUIER Christian, CARNUS Marie-France, CLARENC Robert, CONTRERAS Pierre-Louis, DEBAECKER Philippe, DUCOS Gilbert, DUPOND Corinne, LALLE Jean-michel, LE PELLEC Jacqueline, PAPADOPOULOS Athanase, PETITPREZ Michel, PINELLI Philippe, PRADIN Brigitte, RAFALOWICZ Brigitte, REY Martine, ROGGERO Pascal, SAGET Jean-Pascal, SERE Alain, SICRE Patrick, VERGNOLLE-MAINAR Christine.

Avaient donné procuration (4) : MMES ET MM Pierre-Yves PELLEFIGUE A Christian MERLIN, Gilles SEBASTIEN à Gilbert DUCOS, FORO Phlippe à Jean AZEMA, Raymond MASSIP à Jean-Michel LALLE.

DEBAT

M. le RECTEUR salue la présence de deux nouveaux membres de ce Conseil d'administration : Mme LE PELLEC, directrice du CRDP de l'académie de Toulouse, est en poste depuis le 1^{er} septembre 2007 et remplace M. BLANCHET, M. BAGLAN, inspecteur d'académie de la Haute-Garonne, succède à M. RAFENOMENJATO, qui connaît de très graves problèmes de santé. Le Conseil est sensible à l'épreuve qu'il traverse et tient à lui transmettre toute sa sympathie.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, M. BELINGUIER souhaite évoquer la situation des étudiants inscrits à l'IUFM demandeurs d'emploi. L'ANPE et les ASSEDIC ont décidé de ne plus leur octroyer l'allocation reclassement emploi (ARE). Cette décision a été prise postérieurement à leur inscription. Une délégation souhaite présenter ce problème et procéder au dépôt d'un certain nombre de signatures recueillies auprès de la communauté éducative de l'IUFM.

M. le RECTEUR propose d'entendre la délégation et d'inscrire ce point en questions diverses.

Cette délégation s'exprime au nom des CPE, PE1 et PE2, solidaires. Elle expose la situation pour le moins délicate dans laquelle se retrouvent plusieurs dizaines d'étudiants et remet 300 signatures au Conseil en précisant qu'un rassemblement est prévu ce jour sur le site Muret-Croix de Pierre à 12h30.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2007

**Le procès-verbal de la séance
du 6 juillet 2007 est approuvé à l'unanimité.**

2 - DBM n°2

M. BRU précise les axes politiques de cette décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2007. Il s'agit de prendre en considération dans ce projet la situation de l'IUFM vis-à-vis d'opérations prévues mais différées, telles que le premier équipement de la halle technologique. Ce chantier, par exemple, n'est pas suffisamment avancé pour envisager l'engagement de crédits de premier équipement dès 2007.

M. BRU constate ensuite que notre établissement possède des moyens mais ne réunit pas toujours les conditions favorables à la réalisation de différents projets. A l'issue d'une enquête menée auprès des différents services de l'IUFM, un prélèvement sur le fonds de roulement est prévu, afin de dynamiser les projets en cours et d'en lancer d'autres.

Mme FOULON présente la DBM sous un angle plus technique. La variation des recettes et des dépenses par rapport aux notifications qui nous ont été faites est négative (- 222 409,26 €). L'abandon pour l'instant du projet de 1^{er} équipement de la halle technologique et la prise en considération des opérations liées au contrat quadriennal 2007/2010 constituent les principaux éléments de variation.

Le montant total du prélèvement au fonds de roulement est de 1 655 271,00 €. Il va permettre d'assurer la réalisation d'opérations immobilières, d'acquisitions mobilières mais également la réalisation de projets pédagogiques.

Le solde de ces variations s'élève à 1 432 861,74 € et porte le montant total du budget à 15 377 512,66 €.

Une sortie d'inventaire concernant un véhicule sur le site de Tarbes est également présentée.

Une tarification complémentaire concernant l'année préparatoire, assimilée au tarif réduit de l'inscription correspondante en université est également proposée aux membres du Conseil d'administration.

Compte tenu du montant du prélèvement sur le fonds de roulement, Mme FOULON propose aux conseillers la création d'une clé de marché spécifique, afin d'assurer un meilleur suivi de ces crédits.

M. BELINGUIER s'interroge sur la baisse de 145 000,00 € de la ligne budgétaire relative aux indemnités de stage.

Mme FOULON précise qu'à la demande du ministère, un premier bilan financier a été réalisé en juillet, et que la somme totale sera inférieure au montant initialement budgétisé. Les effectifs sont en diminution, et parallèlement les taux unitaires de remboursement ont été augmentés et le dispositif du stage filé génère également plus de déplacements.

M. BELINGUIER demande la signification du chapitre 36.11.10 et les raisons de sa diminution importante.

Mme FOULON indique qu'il s'agit de la notification du contrat quadriennal sur les axes formation de formateurs, la politique d'évaluation, les innovations pédagogiques, l'axe langues et la démarche qualité.

Concernant les crédits liés à la halle technologique, la convention avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées prévoyait qu'environ 40 % des crédits devaient être utilisés cette année. Ce report dans l'utilisation des crédits de 2007 fait que 100 % de l'enveloppe sera dépensé sur 2008, la mise en service de la halle technologique étant prévue pour septembre 2008.

M. BRU précise que ces moyens supplémentaires sont à destination de projets bien identifiés. Un accompagnement et un suivi de ces projets vont être mis en place.

La création de la fonction de chargé de mission au suivi de la réalisation des objectifs contenus dans les projets est donc proposée par M. le Directeur.

Une évaluation régulière sera opérée et ainsi, l'établissement sera en mesure de montrer toute la mesure de son dynamisme.

**La DBM n°2 est adoptée
à l'unanimité des membres présents.**

3 - Lettre de cadrage budgétaire - exercice 2008

M. BRU présente la lettre de cadrage dans le contexte de l'intégration. La réalisation budgétaire se fera en grande partie dans un IUFM école interne. Un accord avec l'Université Toulouse II prévoit que l'IUFM, dans son organisation institutionnelle actuelle, prépare et vote le budget 2008. Ce budget sera maintenu après la dissolution de l'EPA et la création de l'école interne. Le montant du contrat quadriennal augmente de 132 000,00 € par rapport au précédent pour atteindre 3 060 000,00 €, malgré la diminution des effectifs.

Les principaux axes sont les suivants :

- Adéquation budget/objectifs du contrat quadriennal 2007/2010.
- Mise en œuvre du nouveau cahier des charges et du dossier de compétences.
- Place du budget de l'IUFM dans le budget général de l'Université : compatibilité de la structure et de l'organisation financières avec le budget de l'université et intégration des choix budgétaires dans la politique de l'Université.
- Continuation et report des opérations pluriannuelles engagées en 2007.

M. BRU souhaite que la DGF reste à la hauteur des ambitions affichées et par conséquent que dans l'avant dernière phrase de la lettre de cadrage, « *ne pas connaître de modification* » se substitue à « *ne pas connaître de diminution importante* ».

4 - Fonctions donnant droit à décharges ou primes

M. Bru souligne que le tableau proposé est hétérogène, puisque apparaissent les fonctions actuellement exercées à l'IUFM, et dans l'anticipation de l'intégration, des aménagements en adéquation avec les dispositions universitaires. En effet, les personnels de l'IUFM relèveront d'un régime commun à l'ensemble des personnels de l'université. Les actuels directeurs adjoints, directeurs d'UP, seront vraisemblablement directeurs de département. De même, les actuels coordonnateurs de filière ou de groupe verront leur titre et le régime applicable en la matière, évoluer.

Le tableau est commenté ligne par ligne. La configuration générale est ainsi conforme aux règles et pratiques universitaires.

M. PINELLI s'interroge sur le régime applicable au responsable de l'organisation des stages en entreprise.

M. BRU lui indique qu'il s'agit d'un aménagement de service interne à l'UP et non d'une décharge prévue par le Conseil d'administration.

**Le Conseil exprime un avis positif
à l'unanimité sur ce document.**

5 - NBI 2007/2008

M. le Secrétaire Général présente ce point. Depuis 1991, date de création de la Nouvelle Bonification Indiciaire, le Conseil approuve chaque année la liste des fonctions ouvrant droit au versement de la NBI.

Le ministère a autorisé le versement de 21 NBI : 10 Gestionnaires de sites et d'implantation, 3 personnels assurant un encadrement administratif, 8 exerçant des responsabilités administratives ou techniques. Aucun changement par rapport à l'année précédente n'est à noter.

**L'avis concernant ce point
est positif à l'unanimité.**

6 - Calendrier de l'intégration

L'intervention de M. BRU comporte deux volets :

Le calendrier et les opérations conduites dans ce cadre

Vraisemblablement, la réunion du CNESER fixée au 17 décembre 2007 abordera la question de l'intégration de l'IUFM de Toulouse. La convention interuniversitaire, déjà en préparation, doit être finalisée en amont de la réunion du CNESER.

La publication des décrets de dissolution de l'EPA et de création de l'école interne devrait avoir lieu au début du mois de janvier. Suivront au cours du 1^{er} trimestre le travail de rédaction des statuts, le vote de ces statuts par le CA de l'université, avant approbation par le Recteur d'Académie.

Au mois d'avril 2008, le Conseil d'École Interne sera alors constitué. M. BRU propose que le CA et le CSP actuels soient maintenus et ce dès la publication du décret de dissolution de l'EPA, à titre consultatif, le VADEMECUM de l'intégration n'en fixe que les grandes lignes.

Le Conseil d'École en place devra voter les statuts de l'École Interne et le règlement intérieur de cette École Interne. Sa tâche suivante consistera à élaborer une liste des candidats retenus pour exercer les fonctions de Directeur et à la transmettre à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui procèdera par arrêté à la nomination. La première phase du processus sera alors terminée. Au mois de mai ou juin, l'École Interne aura son Directeur, ou sa Directrice.

M. le RECTEUR ajoute que les documents doivent parvenir aux membres du CNESER 15 jours avant la tenue de la réunion, ce qui resserre un peu plus le calendrier.

M. AZEMA estime que vers la mi-novembre, il serait souhaitable que les partenaires se prononcent sur la convention cadre ainsi que sur les divers avenants. C'est actuellement sur cette hypothèse que travaille le service juridique de l'Université Toulouse II. Des avenants annuels permettraient de ne pas toucher trop fréquemment à la convention cadre. Une première réunion a eu lieu. Vers la fin du mois d'octobre, un texte devrait être prêt. En parallèle, un travail de préparation de convention avec le rectorat est également en cours.

Par ailleurs, M. AZEMA indique que la loi sur les universités prévoit le renouvellement des Conseils d'Administration. Ce renouvellement devrait avoir lieu pour l'Université Toulouse II vers le mois de mai. C'est une raison de plus pour respecter le calendrier annoncé. La loi prévoit que les grands secteurs disciplinaires y seront représentés. La représentation de l'IUFM sera donc à envisager dans ce cadre là.

Mme RAFALOWICZ, pour la FSU, souhaite exprimer les grandes inquiétudes que suscite le contexte de l'intégration. Plus de 11 000 postes seront supprimés en 2008 dans l'Education nationale, le nombre de postes aux concours diminue également. La réforme des universités soulève de nombreuses interrogations. Mme RAFALOWICZ lit, afin d'attirer l'attention des Conseillers sur la place d'un Institut de Formation des Maîtres, de l'Education Nationale, quelques extraits d'une lettre ouverte au Président de la République, signée par les principales organisations syndicales, de lycéens et étudiants ainsi que par les principaux mouvements pédagogiques et la FCPE. Une pétition en ligne est d'ailleurs à signer et à faire signer. La débauche d'énergie mise au service de l'intégration passerait pour pertes et profits si l'IUFM se vidait de sa substance.

Mme PRADIN estime que le maintien à titre consultatif du CA est une proposition intéressante.

M. BELINGUIER évoque la place des représentants des usagers dans le Conseil d'École. La représentation de l'IUFM au sein du CA de l'Université préoccupe également la FSU.

Selon M. le RECTEUR, ces préoccupations son communément partagées. Ce sujet doit être sérieusement analysé.

M. AZEMA rappelle que l'engagement de l'Université sur ce thème figurait déjà dans le dossier de candidature et précise qu'il est maintenu. Les modalités restent à définir, dans le cadre du Conseil d'administration actuel de l'Université.

L'évolution de la configuration de l'IUFM dans le cadre de l'intégration

Le mandat des Directeurs Adjointes de l'IUFM arrive à son terme fin septembre 2007. M. BRU les remercie très chaleureusement.

La réflexion a porté sur le partage des responsabilités entre le 1^{er} octobre et l'intégration.

Les fonctions de Directeurs d'UP sont renouvelées. Ceux-ci deviendront en principe Directeurs de département. Ils ne seront en revanche plus Directeurs adjoints. M. BRU propose un seul Directeur-adjoint. Sur proposition des conseils d'UP, M. le Directeur retient :

- UP POL : Pascal DUPONT
- UP SHS : Christine VERGNOLLE-MAINAR
- UP ST: Christian DENUX
- UP FCC : André TRICOT

Afin d'assurer une certaine continuité, bénéfique pour l'Institut, les anciens DA se voient proposer les fonctions suivantes :

- Directeur-adjoint de l'IUFM : Roland POUGET
- Chargé de Mission « Accompagnement de la réalisation des objectifs du contrat d'établissement » : Christian VALADE
- Chargé de mission « Langues » : Jean-Marie CHAINET
- Chargée de mission « Formation de formateurs » : Cécile LAHARIE
- Chargée de mission « Culture » : Brigitte SEGARD
- Relais avec le nouveau chargé de mission « Relations internationales » : Michel CARRAL

Ce choix a pour but de reconnaître la qualité du travail accompli par les Directeurs adjoints et d'accompagner l'établissement dans ses évolutions. L'IUFM doit pouvoir toujours et encore mieux remplir ses missions.

M. BRU propose également de créer de nouvelles missions :

- Mission « Intégration » : Marie-France CARNUS
- Mission « Recherche et enseignement supérieur » : Claudine GARCIA-DEBANC
- Mission « Observatoire des formations » : Jeanne FINE
- Mission « égalité Hommes-femmes dans le système éducatif » : Véronique LIZAN
- Mission « Relations internationales » Gabriel WEISSBERG

7 - Modification du règlement intérieur

M. BRU propose une réorganisation du Service Commun Informatique, suite à la communication des résultats de l'audit relatif au fonctionnement des services administratifs de l'IUFM. L'adéquation entre son fonctionnement et les missions qui lui sont confiées devrait s'en trouver améliorée.

Ce service sera divisé en trois pôles : « Système d'Information et de Gestion » (SIG), « Réseau d'exploitation-Maintenance-Sécurité » (REMS) et « Pédagogie-Ressource-Assistance des Techniques d'Information et de Communication pour l'Enseignement » (PRATICE).

Afin que les différents pôles fonctionnent de concert, le service sera placé sous l'autorité d'un comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'IUFM. Le détail des membres apparaît dans le document distribué aux membres du CA.

Un conseil de service, convoqué par le Secrétaire Général, assurera le suivi des opérations validées par le comité de pilotage.

M. DUCOS demande les noms des responsables de pôles.

M. AUGISTROU indique Jérôme VAYSSE pour le « pôle SIG », Philippe DEBAECKER pour le « pôle REMS » et Agnès FOUCHER pour le « pôle PRACTICE ».

Mme REY s'interroge sur la représentation des Personnels au sein du comité de pilotage.

M. BRU est d'accord pour qu'un représentant des formateurs y siège.

**La modification du règlement intérieur
est adoptée à l'unanimité.**

8 - Campagne d'agrément des formations 2008

M. CHAINET présente pour l'UP SHS le dossier de création du CAPES Italien, demande qui avait été déjà formulée les années précédentes. Des compétences régionales, au niveau universitaire ou en EPLE, sont présentes dans notre académie. L'académie de Bordeaux a, quant à elle, renoncé à cette formation. Seule l'académie de Nice, qui obtient de bons résultats, peut faire concurrence.

M. POUGET présente à nouveau le dossier d'ouverture de la filière CAPET STMS. Les arguments sont les mêmes que par le passé : Seules les académies de Versailles ou Marseille proposent cette formation dans le grand sud-ouest.

M. AZEMA s'interroge sur le refus du ministère concernant le CAPES Italien. Selon M. BRU, la raison du refus était probablement relative à la carte des formations, sachant que Bordeaux assurait la formation. Dans un souci de cohérence de la politique de l'établissement intégrateur et de l'École Interne, M. AZEMA appuie cette demande de création. M. le RECTEUR confirme cette volonté, puisque l'académie tente de développer le chinois et l'italien, en dehors de l'anglais, de l'espagnol et de l'allemand.

Mme PRADIN, plaide également pour le dossier STMS, filière pluridisciplinaire en terme de recrutement.

**Ces propositions sont acceptées
à l'unanimité.**

9 - Questions diverses

Convention

M. le Secrétaire Général présente une convention interuniversitaire constitutive d'un groupement de commande, portant sur l'acquisition d'un logiciel de gestion de patrimoine. Les huit autres partenaires toulousains l'ont déjà tous signée.

**Cette convention est adoptée
à l'unanimité.**

Étudiants demandeurs d'emploi

Une décision prise par l'ANPE et les ASSEDIC a pour conséquence de priver les étudiants de l'IUFM du bénéfice de l'AREFormation. L'ANPE estime revenir à une application correcte de la réglementation en la matière. Selon elle, le versement de cette allocation est conditionné à « Une possibilité réelle de retour à l'emploi ». Le caractère aléatoire de la réussite au concours écarte les étudiants de l'IUFM de ce dispositif. M. le RECTEUR reconnaît le caractère brutal de la décision, prise après la période d'inscription. Il en mesure l'impact sur les personnes et l'Institution.

M. SAGET lit une motion (cf. ci-joint) aux membres du Conseil d'Administration et rappelle que certains étudiants de l'IUFM de Toulouse résidant dans une autre région touchent cette allocation.

M. BELINGUIER estime d'une part que l'argument de l'ANPE fait part d'un mépris certain à l'égard d'une préparation qui affiche un taux de réussite élevé et qu'il pourrait d'autre part être facilement étendu à bon nombre de formations.

Il s'agit en fait de choix régionaux, inscrits dans un cadre national qui impose une certaine rentabilité. Juridiquement, il insiste également sur le fait que les règles ont été modifiées en cours de partie.

M. BRU a été informé tardivement de cette décision. En fait, le courrier adressé par Le Directeur régional de l'ANPE à M. le Recteur date du 25 juin 2007. Début septembre, le Rectorat a relayé les craintes de l'IUFM. Une réponse du 1^{er} août de l'ANPE semble rappeler que les services de l'ANPE avaient alerté l'IUFM en septembre 2006. Aucun courrier dans les archives de l'IUFM n'en atteste. Pour l'instant, l'IUFM demande à l'ANPE des précisions quant à la façon dont a été alerté l'IUFM à cette époque là.

Mme PRADIN s'interroge sur la façon de réagir à une décision unilatérale régionale. La CDIUFM ne pourrait-elle pas intervenir ?

M. BRU lui répond que la question a été évoquée lors de la dernière séance et qu'un courrier était en préparation, en relation avec le Président de la CDIUFM.

M. SAGET demande si le CA peut se prononcer sur le texte de la motion présentée.

**La motion est adoptée
à l'unanimité moins 5 abstentions.**

Dispositif d'alerte et de suivi des stagiaires PE2 et PLC2

M. POUGET présente les grandes lignes du dispositif. Les documents, actuellement à la relecture au cabinet de M. le RECTEUR, seront portés à la connaissance des Conseillers lors de la prochaine séance.

Ce dispositif a été établi en conformité avec le Cahier des charges. Une grille de référence académique a été établie, afin d'alimenter le dossier de compétences. Elle permet un positionnement qualitatif. Le dispositif se développe en trois temps. La commission « Compétences » assurera le suivi de celui-ci. M. SERE, représentant l'Inspection Générale et Président du jury d'examen de qualification professionnelle, salue la qualité du travail entrepris, très apprécié des corps d'inspection. Il reste maintenant à faire vivre ce dispositif.

M. le RECTEUR confirme la grande valeur de ces travaux.

M. le RECTEUR remercie l'ensemble des membres du Conseil pour leur présence et leur participation à ces travaux. M. BRU précise qu'il s'agissait de l'avant dernier CA de l'IUFM EPA. La prochaine et donc dernière séance est fixée au 16 novembre 2007.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Directeur de l'IUFM

Christian MERLIN

Marc BRU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUFM MIDI-PYRÉNÉES
27 SEPTEMBRE 2007

Motion du Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'Administration de l'IUFM Midi-Pyrénées, réunis ce 27 septembre 2007, tiennent à dénoncer ici la dégradation de la situation des étudiants demandeurs d'emploi inscrits à l'IUFM.

En effet, sans que les étudiants n'en aient été informés à l'avance (les services de l'IUFM ne disposant pas de l'information à la date du 15 juin 2007 *), ceux-ci se voient retirer le bénéfice de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (AREF) qui leur était accordée auparavant par les services de l'ANPE.

Cette mesure semble d'autant plus injuste qu'elle ne s'applique pas dans bon nombre d'autres régions et nous paraît donc être inéquitable. Certains étudiants inscrits et originaires d'autres académies bénéficient de cette allocation.

Nous souhaitons vivement que cette allocation soit maintenue afin de permettre aux étudiants demandeurs d'emploi de préparer leur concours dans de bonnes conditions.

Motion votée à l'unanimité moins 5 abstentions

* courrier du directeur régional par intérim de l'ANPE adressé à Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse daté du 25 juin 2007